

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 28 août 2023

portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est)

NOR : TREA2323477S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 3 août 2023 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est mentionnées dans la décision du 3 août 2023 susvisée, à Mme Cécile du Cluzel, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, les actes relatifs à la gestion des demandes de titre de circulation national dans les zones de sûreté à accès réglementé (ZSAR) des aérodromes, à l'exception des décrets, arrêtés et décisions, dans la limite des attributions du secrétariat mentionnées à l'article 2 de la décision du 3 août 2023 susvisée, à :

Mme Liliane Sceaux, adjointe d'administration de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Marina Labaune, agente contractuelle ;

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du cabinet mentionnées à l'article 10 de la décision du 3 août 2023 susvisée, à :

Mme Agnès Andrieux-Pastre, attachée d'administration de l'Etat hors classe ;

M. Marc Balland, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du référent territorial mentionnées à l'article 10 de la décision du 3 août 2023 susvisée, à M. Thierry Lhommeau, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aéroports et navigation aérienne » mentionnées à l'article 5 de la décision du 3 août 2023 susvisée, à :

Mme Carole Soufflet, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe ;

M. Nicolas Turcot, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

M. Sébastien Doraphé, ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aviation générale » mentionnées à l'article 4 de la décision du 3 août 2023 susvisée, à :

Mme Gwendolyne Bretagne, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Hubert Champion, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Loïc Romestant, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Fabrice Dubois, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Susana Paulin, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

Mme Lysaëlle Reig, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

Mme Élise Robert, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

M. Ghislain Thabuit, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

M. Marc SOGNO, attaché d'administration, à compter du 1^{er} octobre 2023 ;

M. Hughes Vandermoere, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « régulation et développement durable » mentionnées à l'article 7 de la décision du 3 août 2023 susvisée, à :

M. Simon Dupin, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Patrick Bronner, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Ghislaine Pavallier, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Article 8

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « sûreté » mentionnées à l'article 8 de la décision du 3 août 2023 susvisée, à :

M. Bertrand Drevon, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Article 9

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, les actes relatifs à la gestion des demandes de titre de circulation national dans les zones de sûreté à accès réglementé (ZSAR) des aéroports de la région Centre-Est, à l'exception des décrets, arrêtés et décisions, dans la limite des attributions de la division « sûreté » mentionnées à l'article 8 de la décision du 3 août 2023 susvisée, à :

M. Romain Garcia, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

Mme Chloé Dupouy, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Laurent Lassasseigne, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Sami Maït, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Quentin Fradet, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

Mme Marjory Darroussat, adjointe d'administration de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Laureline Barrère, agente contractuelle.

Article 10

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « opérations aériennes » mentionnées à l'article 6 de la décision du 3 août 2023 susvisée, à :

M. Alain Caperan, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Jean-Pascal Guénot, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Thierry Maurice, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Frédéric Merlin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Pierre Sordet, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Éric Tourmez, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Florent Prévost, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 11

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanent de direction à la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est, à :

Mme Agnès Andrieux-Pastre, attachée d'administration de l'Etat hors classe ;

M. Marc Balland, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe ;

M. Laurent Bernard, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Gwendolyne Bretagne, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Patrick Bronner, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Bertrand Drevon, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Simon Dupin, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Thierry Lhommeau, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Géraldine Marchand-Demoncheaux, attachée principale d'administration de l'État ;

M. Thierry Maurice, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Carole Soufflet, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe.

Article 12

La décision du 29 mars 2023 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est) est abrogée à la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

Article 13

La présente décision entre en vigueur le 1^{er} septembre 2023.

Article 14

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 28 août 2023.

P. CIPRIANI